



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2005/L.6
25 mai 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Vingt-deuxième session
Bonn, 19-27 mai 2005

Point 8 de l'ordre du jour
Besoins de recherche aux fins de la Convention

BESOINS DE RECHERCHE AUX FINS DE LA CONVENTION

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des documents FCCC/SBSTA/2004/MISC.14 et FCCC/SBSTA/2005/MISC.1 exposant les vues des Parties sur les questions mises en évidence au cours de la réunion sur les activités de recherche organisée dans le cadre de sa vingtième session, ainsi que du document FCCC/SBSTA/2005/3 faisant la synthèse de ces vues.
2. Le SBSTA s'est félicité des efforts faits par les programmes nationaux, régionaux et internationaux de recherche sur les changements planétaires pour aller plus loin dans la promotion et la coordination des recherches destinées à répondre aux besoins de la Convention et les a invités à fournir périodiquement des mises à jour sur leurs activités scientifiques. À ce propos, il a aussi pris note avec satisfaction de la mise en place du Partenariat pour l'étude scientifique du système terrestre (ESSP) par le Programme international géosphère-biosphère, le Programme international sur les dimensions humaines des changements planétaires, le Programme mondial de recherche sur le climat et DIVERSITAS, ainsi que leurs efforts et ceux des institutions et réseaux régionaux, notamment, mais pas exclusivement, le réseau Asie-Pacifique pour la recherche sur le changement mondial et l'Inter American Institute for Global Change Research (IAI).

3. Le SBSTA a d'autre part salué dans l'approbation, en février 2005, au troisième Sommet sur l'observation de la Terre, du Plan décennal pour la mise en place du système intégré de systèmes mondiaux d'observation de la Terre, un progrès important en matière d'observation systématique, qui contribuera au renforcement de la recherche sur les changements climatiques, en se félicitant de la contribution que le Système mondial d'observation du climat continue d'apporter à ce processus.

4. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 15 janvier 2006 au plus tard, des renseignements sur les besoins recensés et les priorités de la recherche aux fins de la Convention, et notamment sur le renforcement des capacités des pays en développement d'apporter leur contribution et de participer aux recherches sur les changements climatiques.

5. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur les besoins et les priorités en matière de recherche aux fins de la Convention, tels qu'ils ressortent des documents FCCC/SBSTA/2002/INF.17 et FCCC/SBSTA/2005/3, des communications des Parties visées au paragraphe 4 ci-dessus, des communications nationales et du troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et de mettre ce rapport de synthèse à la disposition des Parties et des programmes régionaux et internationaux intéressés de recherche sur les changements climatiques avant sa vingt-quatrième session (qui aura lieu en mai 2006).

6. Le SBSTA est convenu d'examiner le rapport de synthèse mentionné ci-dessus au paragraphe 5 à sa vingt-quatrième session.

7. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser en marge de sa vingt-quatrième session une réunion spéciale ayant pour objectif de lui permettre d'améliorer la communication avec les organismes de recherche sur les changements climatiques. Il a demandé au secrétariat d'inviter les Parties et les programmes et organismes de recherche compétents en la matière à cette réunion spéciale, pour renseigner les participants sur les activités qu'ils mènent en vue de répondre aux besoins de recherche de la Convention, et notamment celles qui accroissent la participation des pays en développement aux recherches sur l'évolution du climat.

8. Le SBSTA a souligné la nécessité de continuer à travailler au renforcement des capacités de recherche des pays en développement et, partant, de leur contribution aux recherches sur les

changements climatiques aux niveaux national, régional et international. Il s'est félicité des activités menées par des gouvernements, notamment dans le cadre bilatéral, et par des organismes en vue d'accroître l'apport des experts originaires des pays en développement aux recherches internationales sur les changements climatiques, et il a appelé à la poursuite de ces efforts.

9. Le SBSTA a noté qu'une meilleure connaissance scientifique des changements climatiques peut éclairer la mise au point de technologies de l'atténuation et de l'adaptation, dont il s'occupe dans le cadre de l'examen des questions qui ont trait à la mise au point et au transfert de technologies et au titre d'autres dispositions de la Convention.

10. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter, à sa onzième session, un projet de décision sur les besoins de recherche aux fins de la Convention (FCCC/SBSTA/2005/L.6/Add.1).
